



Existe-t-il une loi sur la fréquence autorisée pour un fumeur

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 3 septembre 2007

Existe-t-il une loi sur la fréquence autorisée pour un fumeur

Réponse :

- En supposant que votre question concerne les pauses-cigarettes dans l'entreprise, vous devez savoir que le code du travail n'en prévoit aucune et qu'une telle pratique pourrait comporter un caractère discriminatoire pour les non-fumeurs.
- Fumer dans l'entreprise ne peut donc plus se concevoir que dans le cadre des pauses communes à l'ensemble du personnel et à condition qu'il y ait un lieu prévu à cet effet et conforme à la réglementation ou que vous soyez autorisé à sortir de l'entreprise pendant la pause.